

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mai 2014

2014 DASES 1051G Subvention à la Fédération du secours populaire français du département de Paris (18e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des activités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mai 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Fédération du secours populaire français du département de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 6e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à la Fédération du secours populaire français du département de Paris (Simpa 17423 – dossier 2014_04567) au titre de 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.